

27 juillet 2022

Prochaine édition le 10.08.2022

## Table des matières

Notre programme estival	1
Floraison de la vergerette annuelle	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

## Notre programme estival

L'équipe de rédaction prend congé de vous pour une brève pause estivale. Le prochain bulletin « Info cultures maraîchères » ne paraîtra ainsi que dans deux semaines, le 10 août 2022. Nous vous souhaitons à tous un bel été.

## Floraison de la vergerette annuelle

**– Arracher les plantes avec leurs racines et les éliminer avec les ordures –**

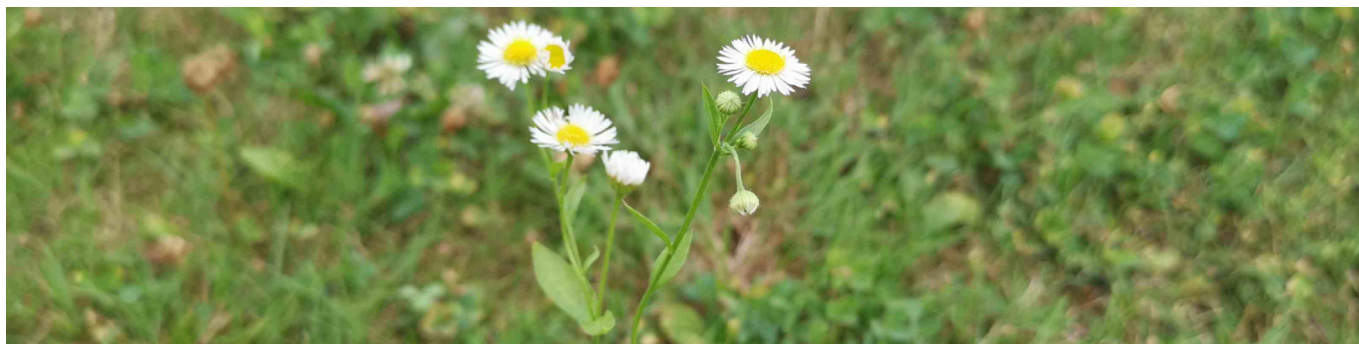


Fig. 1: Vergerette annuelle poussant sur une surface non agricole (photo: Agroscope).

Actuellement, on voit fleurir partout les vergerettes annuelles (*Erigeron annuus*). Originaires d'Amérique du nord, cette espèce adventive a été longtemps commercialisée comme plante ornementale. Elle figure dorénavant sur la liste noire des plantes invasives en Suisse, où l'on inscrit les espèces dotées d'un grand potentiel de dissémination et dont la nuisibilité dans les domaines de la biodiversité, de la santé humaine et/ou de l'économie est avérée. Il est donc indispensable de lutter contre la présence et la propagation de ces espèces (infoflora).

La vergerette annuelle est présente aussi bien sur les surfaces agricoles telles que les prairies maigres, les prairies et pâturages d'exploitation extensive, les bords des champs, les surfaces de promotion de la biodiversité que sur les surfaces non agricoles comme les jardins privés, les toitures végétalisées ou les bords des routes. La floraison de cette

espèce s'étend de la fin du printemps à l'automne. Une seule plante peut produire 10'000 à 50'000 graines qui seront dispersées par le vent (infoflora). Il est donc du devoir de chacun de contribuer à empêcher la propagation de cette espèce. Les cantons ont rédigé et diffusé d'excellentes notices aidant à identifier cette espèce invasive et à la combattre.

Nous vous renvoyons donc à ces documents (par exemple, pour le Valais [Plantes envahissantes \(vs.ch\)](#), «Manuel de gestion des néophytes envahissantes.pdf» ou pour Vaud [Boîte à outils pour les communes - VD.CH](#) -> Vergerette annuelle F3-13 Description F3-13 Lutte).

**Martina Keller (Agroscope)**

[martina.keller@agroscope.admin.ch](mailto:martina.keller@agroscope.admin.ch)